

Bon de Commande d'une Action de Formation

ENTREPRISE

Raison sociale :

Adresse :

Code postal -Ville :

Téléphone :Effectif :

Siret :

STAGE N°

Intitulé :

Coût de la commande (hors taxes) :Nb. Stagiaires :

DATES RETENUES

STAGIAIRES

.....
.....
.....

QUI FACTURER ?

L'entreprise (préciser la raison sociale et l'adresse de facturation si celle-ci est différente de celle mentionnée ci-dessus).

Tiers payeur (préciser lequel: FAF, OPCA, OPACIF, FONGECIF, etc., ainsi que son adresse complète).

Nom et fonction du signataire :

Fait à :Le :

CONDITIONS Générales de Vente

Article 1 - PRÉSENTATION

DATA FP, organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 212 - passage Antonio Vivaldi - 81100 CASTRES.

DATA FP développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise, des formations ouvertes et à distance en mode e-learning, ainsi que des formations blended associant à la fois le présentiel et le e-learning.

Article 2 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de ventes (« CGV » s'appliquent à toutes les actions de formation de DATA FP relatives à des commandes passées auprès de lui par tout client professionnel (ci-après, le Client)

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de DATA FP, prévaloir sur les présentes CGV et ce quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que DATA FP ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de DATA FP, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de la prestation à ses besoins.

Article 3 - ACTIIONS DE FORMATION EN PRÉSENTIEL

3.1 Formations Inter entreprises

3.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations inter entreprises, longues ou courtes et réalisées dans les locaux mis à disposition par DATA FP.

3.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte, à l'ordre de DATA FP.

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

Tout stage ou cycle commencé est dû en totalité. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. Ils sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCA.

3.1.3 Remplacement d'un participant

DATA FP offre la possibilité de remplacer un participant empêché, par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés.

3.1.4 Insuffisance du nombre de participants sur une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, DATA FP se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

3.2 Formations intra entreprise

3.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations intra entreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux mis à disposition par DATA FP ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

3.2.2 Conditions financières

Toute formation intra entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière de DATA FP.

Article 4 - FORMATIONS E-LEARNING

4.1 Descriptif

Le e-learning consiste en la dispense de formations ouvertes et à distance par l'utilisation de modules de formation dans un espace électronique sécurisé.

Dans le cadre du e-learning, DATA FP consent au Client : l'ouverture de clés d'accès au service de sa plateforme au profit de l'utilisateur final (l'utilisateur), défini comme toute personne physique titulaire d'un compte d'ouverture de session utilisateur lui permettant d'accéder au(x) module(s) pendant une période de 12 mois à compter de l'accusé de réception de l'e-mail de confirmation d'accès adressé par DATA FP, période à l'issue de laquelle l'accès sera désactivé ; le droit d'accéder au(x) modules objet de la sélection opérée par le Client ; la faculté pour le Client d'obtenir une évaluation en amont et en aval du parcours de formation de l'utilisateur ; la mise à disposition au profit du Client d'un compte-rendu permettant d'assurer une traçabilité complète de la formation (reporting).

4.2 Test préalable et pré-requis techniques

Le cas échéant, un test préalable sera effectué avant la signature du bon de commande entre DATA FP et un représentant habilité du Client qui s'assurera de la compatibilité permanente de son environnement technique, quelles que soient les évolutions que celui-ci pourrait connaître, avec la plateforme de DATA FP ; il ne pourra pas se prévaloir, ultérieurement au test préalable, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès au(x) module(s).

Aucune annulation de la commande ne pourra être acceptée à compter de la date où l'utilisateur aura fait usage de l'identifiant et du mot de passe lui permettant d'accéder à la plateforme de DATA FP.

4.3 Durée de l'accès au(x) module(s)

Sauf dispositions particulières expressément acceptées par DATA FP, les droits d'utilisation du ou des modules accessible(s) sur sa plateforme sont concédés pour :

- Une durée de douze mois à compter de l'ouverture des clés d'accès au service de la plateforme

- Un nombre défini d'utilisateurs

La version disponible du ou des modules e-learning à la date d'acceptation de la commande par DATA FP.

4.4 Périmètre des Utilisateurs

Sauf conditions particulières expressément acceptées par DATA FP, visant notamment le cas de sociétés affiliées au sein d'un groupe de sociétés, les droits d'utilisation du ou des modèles sont concédés au seul Client signataire du bon de commande.

4.5 Droit d'usage personnel

L'identifiant et le mot de passe, livrés par voie électronique à l'utilisateur sont des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles, placés sous la responsabilité exclusive du Client. A ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés.

Le Client se porte garant auprès de DATA FP de l'exécution de cette clause par tout Utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès. Le Client informera sans délai DATA FP de la perte ou du vol des clés d'accès.

En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des clés d'accès, DATA FP se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, prévus, ni information préalable.

4.6 Caractéristiques du ou des modules de formations en ligne

Les caractéristiques de chaque module figurent sur des fiches descriptives disponibles sur le site internet de DATA FP. La durée de formation est donnée à titre indicatif.

DATA FP se réserve la faculté de modifier le(s) module(s) de formation proposé(s) sur sa plateforme, tant dans leur organisation générale, que dans leur nature et leur contenu sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client. DATA FP pourra fournir, à la demande du Client, tout justificatif informatique retraçant l'inscription et le suivi de la formation à distance effectuée.

4.7 Garanties de DATA FP

DATA FP s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à sa plateforme, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation du ou des modules, sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet.

Le Client s'engage à informer DATA FP dans un délai de 24 heures à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique.

DATA FP fera ses meilleurs efforts pour que la plateforme fonctionne de manière fiable et continue. Toutefois, le Client reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau Internet.

Dans l'hypothèse d'une interruption de service par DATA FP liée à une intervention de maintenance corrective, DATA FP mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement dans un délai de 24 heures ouvrées. Passé ce délai, DATA FP prolongera l'accès du ou des modules au profit des Utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

En cas de maintenance évolutive de sa plateforme, DATA FP pourra également interrompre temporairement l'accès. DATA FP s'efforcera alors de limiter le temps d'interruption de service et s'efforcera d'en avertir préalablement le Client.

Ce dernier s'engage à ne pas réclamer d'indemnités ni de dommages et intérêts à DATA FP ; DATA FP prolongera l'accès du ou des modules au profit des Utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

4.8 Non-conformités ou anomalies constatées par le Client sur les modules

Par « non-conformité » on entend le défaut de concordance entre le ou les modules livrés(s) et le bon de commande signé par le Client.

Par « anomalie » on entend toute panne, incident, blocage, dégradation des performances, non-respect des fonctionnalités définies à la documentation mise à la disposition du Client et des Utilisateurs empêchant l'utilisation normale de tout ou partie du ou des modules. DATA FP ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans erreur du ou des modules.

Toute réclamation portant sur une non-conformité ou une anomalie du ou des modules livrés(s) par rapport à la documentation précitée doit être formulée par écrit dans les huit jours suivant la livraison des clés d'accès au(x) module(s).

Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies ou non-conformités constatées. Seul DATA FP peut intervenir sur le(s) module(s). Le Client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cet effet.

Toutefois, la garantie n'est pas applicable si l'anomalie trouve son origine dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- les pré-requis techniques ont été modifiés sans l'accord préalable de DATA FP,
- les anomalies constatées relèvent de programmes non fournis par DATA FP,
- les anomalies sont liées à de mauvaises manipulations ou à des manipulations non-conformes à la documentation.

Article 5 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

5.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les textes en vigueur est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

5.2 Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA ; l'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à DATA FP. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par DATA FP au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à DATA FP au premier jour de la formation, DATA FP se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

5.3 Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre DATA FP et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué(e) au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.

- Report ou annulation communiqué(e) moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

- Report ou annulation communiqué(e) moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

Article 6 - DISPOSITION APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE DATA FP

6.1 Modalités de passation des commandes

La proposition et les prix indiqués par DATA FP sont valables un mois à compter de l'envoi du bon de commande. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par DATA FP d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un mois à compter de l'émission du bon de commande.

La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserves des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par DATA FP à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

6.2 Facturation - Règlement

6.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation, et de location de matériel courant (vidéo-projecteur, matériels spécifiques,...) sont facturés en sus.

6.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture.

- le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal ;

- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, seront exigibles conformément à l'article L441-6 du code du commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

De plus, et sans mise en demeure préalable, DATA FP pourra suspendre :

- toutes les commandes en cours et désactiver l'accès au(x) module(s) e-learning, sans préjudice de toute autre voie d'action

- suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à DATA FP.

6.2.3.Pour les formations intra-entreprise, dont la durée est supérieure ou égale à 10 jours et/ou le montant supérieur ou égal à 3000 € HT :

Un acompte de 30% sera versé à la commande. Cet acompte restera acquis à DATA FP si le Client renonce à la formation.

6.3 Limitations de responsabilité de DATA FP

La responsabilité de DATA FP ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des modules e-learning de formation par les Utilisateurs ou toute autre cause étrangère à DATA FP. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de DATA FP est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité de DATA FP est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de DATA FP ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

6.4 Force majeure

DATA FP ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultants d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur e-formation, les grèves ou conflits sociaux, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travaux ou autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de DATA FP.

6.5 Propriété intellectuelle

DATA FP est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale,...) utilisés par DATA FP pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de DATA FP. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein et à l'extérieur du Client sans accord exprès de DATA FP. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, les modules elearning, ainsi que les bases de données figurant le cas échéant sur la plateforme de DATA FP sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules e-learning font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible et non exclusif pour une durée limitée à une année à compter de l'ouverture des clés d'accès. En tout état de cause, DATA FP demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution de prestations chez le Client.

6.6 Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquelles elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion d'échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par DATA FP au Client.

DATA FP s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

6.7 Communication

Le Client accepte d'être cité par DATA FP comme client de ses offres de services aux frais de DATA FP. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 7.5, DATA FP peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux administrateurs et aux adhérents, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigent.

7.8 Protection des données à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins d'amélioration de l'offre de DATA FP et du suivi de la validation de la formation opérée conformément à la commande ;
- la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services ;

- conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et peut adresser une demande à DATA FP en précisant son identité et son adresse électronique.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

DATA FP conservera pour sa part les données liées à l'évaluation des acquis par l'utilisateur pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

7.9 Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et DATA FP à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Castres.